

Conseil Municipal du 26 octobre 2026

N°	Délibérations	VOTES		
		Pour	Contre	Abs.
2026-1026-01	Désignation d'un membre au CCAS suite à démission	28	0	0
2026-1026-02	Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels	28	0	0
2026-1026-03	Rapport d'activité 2025 sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement	28	0	0
2026-1026-04	Rapport d'activité 2025 sur le prix et la qualité du service de collecte, traitement et valorisation des déchets	28	0	0
2026-1026-05	Fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026	28	0	0
2026-1026-06	Rénovation local commercial de Saint-Cyr-en-Bourg – avenant au contrat de maîtrise d'œuvre	28	0	0
2026-1026-07	Véhicules de restauration ambulants – Redevance d'occupation du domaine public - <u>reportée</u>			

Les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune : www.bellevigneleschateaux.fr

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026
Délibération n° 2026 / 1026-01

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire de Bellevigne-les-Châteaux, sur convocation faite par lui, le dix-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, M. Erick MERCK, Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Audrey QUENTIN, M. David OLIVEIRA, M. Thomas CLERAU conseillers municipaux

Absents :

Excusés : Eric JEUDY, Simon BOUTTIER, Maximilien TESSIER et Sébastien DAVE ont respectivement donné pouvoir à Juliette MARTIN, Bruno MOREAU, David OLIVEIRA et Armel FROGER

Etaient Présents : 24

Excusés : 4 dont 4 pouvoirs

En exercice : 28

Secrétaire de séance : Sabine TOUCHARD

Un extrait de la présente délibération a été publié le 27 octobre 2026

CCAS – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

Vu les délibérations n°2026/0330-03 et 2026/0330-04 du Conseil municipal en date du 30 mars 2026 ;

Considérant que le Centre communal d'action sociale est administré par un Conseil d'administration présidé de droit par le Maire et comprenant des membres élus au sein du Conseil municipal ainsi qu'en nombre égal des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Considérant que le nombre des membres du Conseil d'administration a été fixé à seize par le Conseil municipal du 30 mars 2026, en plus du Président : huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et huit membres devant être nommés par le Maire ;

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle nomination à la suite de la démission en date du 29 septembre de Madame Nelly LEBRETON, représentante du Conseil Municipal ;

Considérant que Mme Geneviève MLLASSEAU, suivante dans l'ordre de présentation de la liste « Bellevigne-les-Châteaux pour un territoire d'avenir » a été appelée à siéger en tant que Conseillère Municipale de la commune de Bellevigne-les-Châteaux et a indiqué accepter de siéger au conseil municipal et au sein du CCAS;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE Mme Geneviève MILLASSEAU, administratrice du CCAS représentante du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance
Sabine TOUCHARD



Pour extrait conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 27/10/2026

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026
Délibération n° 2026 / 1026-02

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire de Bellevigne-les-Châteaux, sur convocation faite par lui, le dix-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, M. Erick MERCK, Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Audrey QUENTIN, M. David OLIVEIRA, M. Thomas CLERAU conseillers municipaux

Absents :

Excusés : Eric JEUDY, Simon BOUTTIER, Maximilien TESSIER et Sébastien DAVE ont respectivement donné pouvoir à Juliette MARTIN, Bruno MOREAU, David OLIVEIRA et Armel FROGER

Etaient Présents : 24

Excusés : 4 dont 4 pouvoirs

En exercice : 28

Secrétaire de séance : Sabine TOUCHARD

Un extrait de la présente délibération a été publié le 27 octobre 2026

RESSOURCES HUMAINES - VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable Comité social territorial réuni en F3SCT en date du 5 octobre 2026,

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- De sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- D'instaurer une communication sur ce sujet,
- De planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- D'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

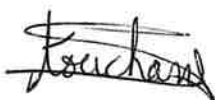
Le document unique sera consultable par voie matérialisée auprès du service des ressources humaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.

APPROUVE l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

La secrétaire de séance
Sabine TOUCHARD



Pour extrait conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 27/10/2026

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026
Délibération n° 2026 / 1026-03

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire de Bellevigne-les-Châteaux, sur convocation faite par lui, le dix-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, M. Erick MERCK, Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Audrey QUENTIN, M. David OLIVEIRA, M. Thomas CLERAU conseillers municipaux

Absents :

Excusés : Eric JEUDY, Simon BOUTTIER, Maximilien TESSIER et Sébastien DAVE ont respectivement donné pouvoir à Juliette MARTIN, Bruno MOREAU, David OLIVEIRA et Armel FROGER

Etaient Présents : 24

Excusés : 4 dont 4 pouvoirs

En exercice : 28

Secrétaire de séance : Sabine TOUCHARD

Un extrait de la présente délibération a été publié le 27 octobre 2026

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE – EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORT D'ACTIVITE 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999, En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DIT que le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux en sa séance publique du 26 octobre 2026.

Le secrétaire de séance
Sabine TOUCHARD



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, A. FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le 27/10/2026

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

2026-241
Accusé de réception en préfecture
049-200082576-20261027-DCM20261026-04-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026
Délibération n° 2026 / 1026-04

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire de Bellevigne-les-Châteaux, sur convocation faite par lui, le dix-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, M. Erick MERCK, Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Audrey QUENTIN, M. David OLIVEIRA, M. Thomas CLERAU conseillers municipaux

Absents :

Excusés : Eric JEUDY, Simon BOUTTIER, Maximilien TESSIER et Sébastien DAVE ont respectivement donné pouvoir à Juliette MARTIN, Bruno MOREAU, David OLIVEIRA et Armel FROGER

Etaient Présents : 24

Excusés : 4 dont 4 pouvoirs

En exercice : 28

Secrétaire de séance : Sabine TOUCHARD

Un extrait de la présente délibération a été publié le 27 octobre 2026

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE – RAPPORT D'ACTIVITE 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999,
En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DIT que le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service de collecte, traitement et valorisation des déchets de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux en sa séance publique du 26 octobre 2026.

Le secrétaire de séance
Sabine TOUCHARD



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, A. FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le 27/10/2026

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026
Délibération n° 2026 -1026-05

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire de Bellevigne-les-Châteaux, sur convocation faite par lui, le dix-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, M. Erick MERCK, Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Audrey QUENTIN, M. David OLIVEIRA, M. Thomas CLERAU conseillers municipaux

Absents :

Excusés : Eric JEUDY, Simon BOUTTIER, Maximilien TESSIER et Sébastien DAVE ont respectivement donné pouvoir à Juliette MARTIN, Bruno MOREAU, David OLIVEIRA et Armel FROGER

Etaient Présents : 24

Excusés : 4 dont 4 pouvoirs

En exercice : 28

Secrétaire de séance : Sabine TOUCHARD

Un extrait de la présente délibération a été publié le 27 octobre 2026

FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGE DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC REALISES SUR LA PERIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2026

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande des interventions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du FDC demandé	Montant FDC demandé	Date de dépannage
EP046-25-140	Brézé	209.58 €	75%	157.19 €	09.09.2025
EP046-25-141	Brézé	1 515.36 €	75%	1 136.52 €	16.10.2025
EP046-25-147	Brézé	1 238.30 €	75%	928.73 €	17.12.2025
EP046-26-148	Brézé	322.36 €	75%	241.77 €	15.01.2026
EP046-26-149	Brézé	154.58 €	75%	115.94 €	09.03.2026
EP046-26-150	Brézé	271.49 €	75%	203.62 €	19.03.2026
EP046-26-151	Brézé	392.08 €	75%	294.06 €	27.02.2026

EP046-26-153	Brézé	216.78 €	75%	397.55 €	17.12.2025
EP060-25-109	Chacé	530.06 €	75%	423.53 €	27.01.2026
EP060-26-111	Chacé	564.71 €	75%	302.14 €	17.06.2026
EP060-26-115	Chacé	402.85 €	75%	114.12 €	18.11.2025
EP274-25-184	St Cyr-en-Bourg	152.16 €	75%	217.73 €	21.11.2025
EP274-25-186	St Cyr-en-Bourg	290.30 €	75%	482.43 €	17.12.2025
EP274-25-189	St Cyr-en-Bourg	643.24 €	75%	341.42 €	30.06.2026
EP274-26-193	St Cyr-en-Bourg	455.23 €	75%		

- Dépannage du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026
- Montant de la dépense : 7 359.08 € TTC
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : **5 519.34 € TTC**

DIT que le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présentés par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

CHARGE le Président du SIEMML, Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, et le comptable de BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Sabine TOUCHARD



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 27/10/2026

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026
Délibération n° 2026 -1026-06

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire de Bellevigne-les-Châteaux, sur convocation faite par lui, le dix-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, M. Erick MERCK, Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, Mme Angélique CAILLAUD, Mme Lucile SCELLIER, Mme Audrey QUENTIN, M. David OLIVEIRA, M. Thomas CLERAU conseillers municipaux

Absents :

Excusés : Eric JEUDY, Simon BOUTTIER, Maximilien TESSIER et Sébastien DAVE ont respectivement donné pouvoir à Juliette MARTIN, Bruno MOREAU, David OLIVEIRA et Armel FROGER

Etaient Présents : 24

Excusés : 4 dont 4 pouvoirs

En exercice : 28

Secrétaire de séance : Sabine TOUCHARD

Un extrait de la présente délibération a été publié le 27 octobre 2026

RÉNOVATION LOCAL COMMERCIAL DE ST CYR – AVENANT AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre signé le 1^{er} décembre 2025, concernant les travaux de rénovation du local commercial de Saint Cyr-en-Bourg, rue du Clos de l'Hôpital,

Vu la délibération n°2025/1103-11 en date du 3 novembre 2025, fixant le forfait provisoire de la mission du M.O.E,

Considérant que ces honoraires étaient calculés sur la base d'une estimation sommaire des travaux,

Considérant que la rémunération provisoire est rendue définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'Avant-Projet Définitif (APD),

Vu la délibération n°2026/0511-12 en date du 11 mai 2026, approuvant l'Avant-Projet Définitif et son estimation (267 681.52 € H.T),

Vu la proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de ET DEMAIN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les modifications du contrat de maîtrise d'œuvre, portant le montant des honoraires à 23 000 € H.T

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et à signer tout document relatif à cette modification.

Le secrétaire de séance,
Sabine TOUCHARD



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 27/10/2026